



PROJET D'ÉCOLE ou de Réseau d'écoles 2015-2018

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

GLOSSAIRE

Définitions et exemples pour les termes utiles à l'élaboration du projet d'école

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

Axes du projet d'école

Les objectifs du projet d'école et en particulier les actions développées sont référés à l'un ou l'autre des 3 axes qui structurent tous les projets d'école ou de réseau :

Axe 1 : assurer la mise en œuvre des programmes et la maîtrise du socle de compétences, de connaissances et de culture

Axe 2 : prendre en compte les besoins particuliers des élèves : difficultés et réussites

L'aide apportée aux élèves en difficulté et/ou à besoins particuliers est une dimension à prendre en compte dans les actions proposées afin d'apporter des réponses concertées au sein de l'école :

- Différenciation pédagogique au sein de la classe pour mieux respecter les différents rythmes d'acquisition des élèves dans la classe
- Mise en place de dispositifs au sein de l'école pour diversifier et mettre en cohérence les aides apportées en prévention et en remédiation (tutorat, groupe de besoins, décrochage, maître supplémentaire), complémentarité des APC, articulation avec le RASED, projet d'inclusion des élèves à besoins particuliers de CLIS dans les classes ordinaires de l'école, ...
- Réflexion en conseils de cycles ou de maîtres dédiés au parcours personnalisé et au suivi des élèves à besoins particuliers.
- Réflexion autour d'outils pertinents pour assurer l'aide aux élèves en difficulté et à besoins particuliers.

Axe 3 : garantir la cohérence des enseignements et la continuité des parcours d'apprentissage de la maternelle au collège.

La progressivité des apprentissages de la maternelle au collège, l'équilibre des enseignements et techniques d'enseignement se construit autour de réflexions communes, d'élaboration de supports visant la mise en cohérence des enseignements à travers les différents cycles :

- réalisation de progressions, programmations inter cycles, cohérence/organisation des APC, suivi des PPRE, mise en cohérence du parcours de lecteur de la maternelle à l'élémentaire (l'entrée dans l'écrit en maternelle et « la future méthode de lecture des CP », quelles continuités

pédagogiques au sein des cycles, entre l'école et le collège ?), du PEAC - parcours d'éducation artistique et culturel, du parcours citoyen, etc...

- élaboration de supports élèves communs : livrets de progrès, utilisation des outils élèves, exploitation des évaluations (allemand, lecture, ...autres évaluations à venir ou spécifiques à l'école), etc ...

Ces trois axes reprennent les orientations relatives à l'école primaire définies par la **LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et le rapport annexé.**

Axes du projet d'éducation prioritaire

Pour les écoles situées en éducation prioritaire, les objectifs du projet d'école sont référés aux axes du projet de réseau REP, REP+. Il s'agit d'établir un lien, une cohérence d'actions entre les priorités du projet de réseau REP, REP+ et les objectifs retenus pour le projet d'école.

Bilan du projet d'école

Au terme des trois années de mise en œuvre du projet d'école, l'équipe enseignante en collaboration avec les partenaires de l'école rédige un bilan qualitatif et quantitatif qui portera sur :

- l'évolution des indicateurs,
- les actions mises en œuvre (réponses pédagogiques, travail en équipe, production d'outils) et leur pertinence au regard des progrès effectifs des élèves (évolution positive des indicateurs de réussite scolaire),
- la cohérence de la mise en œuvre du projet avec les objectifs visés,
- les effets du projet d'école :
 - effets sur les apprentissages des élèves,
 - répercussions sur l'équipe enseignante et son action,
 - effets sur la relation entre l'école les familles et les partenaires,
 - impacts sur les projets ou programmes d'actions en relation avec le projet d'école (PEDT, projet REP, REP+, programmes d'actions école - collège, APC, etc ...).

Compétences visées

Les objectifs d'enseignement et stratégies d'accompagnement sont traduits en compétences élèves pour le(s) cycle(s) ou les classes concernées en se référant aux programmes d'enseignement et au livret du socle commun de Connaissances, de Compétences et de Culture.

« Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexes ou inédites. Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition. Leur acquisition suppose de prendre en compte dans le processus d'apprentissage les vécus et les représentations des élèves, pour les mettre en perspective, enrichir et faire évoluer leur expérience du monde. »

Définition extraite du Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Pour approfondir :

Plusieurs définitions de la compétence extraites du rapport IGEN N°2007-048 Juin 2007 :

du point de vue institutionnel :

Selon l'OCDE, le concept de compétence « **ne renvoie pas uniquement aux savoirs et savoir-faire, il implique aussi la capacité à répondre à des exigences complexes et à pouvoir mobiliser et exploiter des ressources psychosociales (dont des savoir-faire et des attitudes) dans un contexte particulier** ».

Les compétences-clés se déclinent autour de trois pôles essentiels :

- « • se servir d'outils variés (langage, technologie,...) pour permettre aux individus d'interagir à bon escient avec leur environnement ;
- pouvoir interagir dans des groupes hétérogènes ;
- agir de façon autonome, prendre des responsabilités ». (2003)

Selon la commission européenne, dans un document relatif aux « compétences-clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie », « **on entend par compétence une combinaison de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées à une situation donnée**. Les compétences clés sont celles qui fondent l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, la citoyenneté active et l'emploi ». (2006)

Les mots clés qui repèrent le mieux les exigences institutionnelles (internationales, européennes, françaises) concernant les compétences de base, devant être acquises lors de la formation initiale et développées tout au long de la vie, sont :

- « • transversalité : les compétences recouvrent plusieurs disciplines, elles s'exercent dans des situations variées ;
- contextualisation / décontextualisation : la compétence doit être maîtrisée et évaluée à travers des situations concrètes, les plus proches possible de celles rencontrées dans la vie réelle ;
- complexité : les tâches, les situations de mise en oeuvre des compétences sont par essence complexes, requérant la mobilisation de savoirs, savoir faire, capacités, attitudes variées ;
- intégration : les compétences intègrent diverses disciplines, diverses facettes (capacités, attitudes, connaissances) ».

du point de vue de la recherche :

Des traits caractéristiques se dégagent de l'ensemble des propos des chercheurs :

- « • une compétence repose sur la mobilisation, l'intégration, la mise en réseau d'une diversité de ressources : les ressources internes, propres à l'individu, ses connaissances, capacités, habiletés, mais aussi les ressources externes mobilisables dans l'environnement de l'individu (autres personnes, documents, outils informatiques, etc.) ;
- cette mobilisation des ressources s'effectue dans une situation donnée, dans le but d'agir : la compétence est nécessairement située ; pour autant, elle s'exerce dans une diversité de situations, à travers un processus d'adaptation et pas seulement de reproduction de mécanismes ».

Des exemples de formulation :

Se référer aux programmes d'enseignement, au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Données significatives de l'état de l'école

Les équipes enseignantes procèdent à un recueil de données relatives aux réalités de leur école et aux résultats de leurs élèves (contexte, population, fonctionnement, parcours scolaires, parcours personnalisés des élèves, résultats aux évaluations).

Certaines données sont prérenseignées dans TBE-projet d'école.

D'autres, plus spécifiques au contexte scolaire seront renseignées par l'école. Dans ce cas, il conviendra de les définir avec précision pour les traduire en valeur quantifiable et évaluable, le cas échéant.

L'analyse des données recueillies nécessite, chaque fois que c'est possible, que deux principes soient appliqués :

- les données de l'école seront comparées aux données de référence de la même année ;
- c'est la mesure de l'écart à la moyenne de référence qui confèrera tout leur sens aux données de l'école.

Données de référence

Données établies au niveau national, académique, départemental, de la circonscription ou d'un réseau d'écoles permettant de situer les données singulières d'une école.

Ces données de référence permettent à l'équipe enseignante de fixer une valeur cible à atteindre pour un indicateur, lorsque c'est pertinent.

Exemples de données de référence :

- *au niveau national : le taux de réussite aux évaluations nationales*
- *au niveau départemental : le taux de réussite aux évaluations départementales*

[EX. évaluations en allemand extensif juin 2014 : Taux de réussite A1 : 86,7% A1+ : 57,6%]

- *au niveau d'une circonscription ou d'un réseau d'écoles : le taux de réussite à des évaluations internes d'école, le taux de maîtrise des compétences du socle commun,...*
- *au niveau d'un secteur de collège : le taux de PPRE passerelle, le taux de PPRE en 6^{ème}, le taux de validation du palier 2 du socle, ...*

Echéancier - Actualisation

Lors de la conception du projet d'école, l'équipe enseignante détermine l'échéancier de mise en œuvre des plans d'actions (cycles ou classes concernés, durée prévue pour chaque action, temps forts du plan d'actions) pour les objectifs prioritaires retenus.

Au terme de chaque année de mise en œuvre du projet d'école, l'équipe enseignante fait le point sur le déroulement des plans d'actions et procède aux régulations nécessaires (révision de la durée des actions, mise en place de nouvelles actions, etc ...)

En cas de problèmes, des ajustements des plans d'actions peuvent parfois se révéler nécessaires en cours d'année.

Ces actualisations de l'échéancier se feront sur la fiche synthèse dans TBE-projet d'école.

Evaluation(s) et modalités

L'évaluation intervient à différents moments et sous différentes formes durant la conception, la mise en œuvre et le bilan du projet d'école.

Elle porte sur :

- le projet lui-même : sa conception, la pertinence des objectifs et des plans d'actions, sa mise en œuvre, les répercussions sur les élèves, l'équipe enseignante et les partenaires,
- les effets directs sur les objectifs retenus, les indicateurs sélectionnés,
- les effets indirects sur les stratégies d'accompagnement, les relations école-familles-partenaires.

L'évaluation revêt deux composantes : une évaluation quantitative et une évaluation qualitative.

Evaluation quantitative :

Au niveau des indicateurs

- évolution des indicateurs évaluables (valeurs intermédiaires à comparer avec la valeur cible fixée au départ).

Au niveau des apprentissages élèves

- taux de maîtrise des compétences élèves dans les livrets scolaires, en lien avec le projet d'école ;
- la validation du socle ;
- les résultats aux différentes évaluations.

Au niveau des actions mises en œuvre

- résultats aux actions menées (marathon, défis, ...) ;
- évolution de la maîtrise des compétences élèves (livret scolaire, socle, évaluation interne).

Evaluation qualitative

Au niveau du déroulement du projet d'école

- observations des effets constatés en termes de participation, investissement, intérêts, réussite des actions engagées ;
- plus-value des plans d'actions – répercussions positives.

Au niveau des objectifs visés et des stratégies d'accompagnement

- la cohérence de la mise en œuvre du projet avec les objectifs visés ;
- les effets du projet d'école :
 - effets sur les apprentissages des élèves,
 - répercussions sur l'équipe enseignante et son action,
 - effets sur la relation entre l'école, les familles et les partenaires,
 - impacts sur les projets ou programmes d'actions en relation avec le projet d'école (PEDT, projet REP, REP+, programmes d'actions école - collège, APC, etc ...).

Indicateurs – valeur de départ, valeur cible

Indicateur : **toute donnée (chiffrée) significative** de l'analyse des données recueillies sur l'école

- **donnée objective chiffrée** (ex. : taux de maîtrise de certaines compétences élèves dans les livrets scolaires, les résultats aux évaluations nationales ou départementales, l'absence de données objectives relatives à un apprentissage - compétence peu présente dans les livrets scolaires par exemple, etc...)
- **donnée chiffrée caractéristique** de l'école et que le projet d'école ne peut ignorer (% d'enfants étrangers, % d'enfants suivis par le RASED, % d'élèves dont le français n'est pas la langue usuelle,...)

Valeur de départ

- donnée chiffrée préenseignée dans le TBE ;
- donnée chiffrée, établie par l'équipe enseignante, selon une procédure de calcul clairement identifiée et renouvelée à l'identique pour chaque année de mise en œuvre du projet d'école (valeur intermédiaire).

Valeur cible :

- donnée chiffrée fixée au démarrage du projet d'école, en tenant compte du contexte scolaire et des données de référence (résultats nationaux, départementaux, de circonscription, réseau, école,...). Cette valeur matérialise l'évolution de l'indicateur et fixe les marges de progrès possibles pour les élèves et l'équipe d'école.

Exemples de mise en correspondance de la valeur de départ et valeur cible pour un indicateur

<i>Indicateur</i> <i>Taux de validation du niveau A1+ en allemand</i>		
<i>Valeur de départ</i>	<i>Valeur cible</i>	<i>Données de référence départementale juin 2014</i>
<i>Ecole A (en milieu défavorisé) : 40%</i>	<i>57,6%</i>	<i>57,6%</i>
<i>Ecole B : 69%</i>	<i>72% (ou maintien à minima)</i>	<i>57,6%</i>

<i>Indicateur</i> <i>Taux d'accidents signalés durant les récréations</i> <i>(par rapport au nombre total d'accidents sur l'année scolaire 2014)</i>		
<i>Valeur de départ</i>	<i>Valeur cible</i>	<i>Données de référence école</i>
<i>Ecole C : 66%</i>	<i>55%</i>	<i>Moyenne sur les 3 dernières années : 57%</i>

<i>Indicateur</i> <i>Taux de réussite aux évaluations Lire écrire au CP pour les champs Oral/écrit et Ecrire</i>		
<i>Valeur de départ</i>	<i>Valeur cible</i> <i>L'école se fixe une hausse significative de 10% au dessus de la moyenne des résultats du secteur de collège.</i>	<i>Données de référence pour les écoles d'un même secteur de collège</i> <i>Moyenne des résultats des écoles du secteur de collège :</i>
<i>Ecole D - Oral/écrit : 60%</i>	<i>75%</i>	<i>63%</i>
<i>Ecole D - Ecrire : 49%</i>	<i>75%</i>	<i>67%</i>

Rôle des indicateurs dans le projet d'école :

L'équipe enseignante sélectionnera les indicateurs les plus pertinents (quantifiables, évaluables et en nombre limité) révélateurs d'un problème, d'une fragilité, d'un besoin, d'une particularité, d'un atout à prendre en compte dans la définition des 3 objectifs du projet d'école.

Ces indicateurs permettront de suivre, régulièrement, l'évolution de la situation analysée et contribueront à l'évaluation des actions ainsi qu'au bilan du projet d'école.

L'équipe d'école pourra signifier les effets attendus du projet d'école en se fixant, dès le démarrage du projet d'école, des valeurs cibles à atteindre pour les indicateurs retenus, lorsque c'est pertinent.

Objectifs retenus

Les objectifs retenus, au maximum trois pour le projet d'école, cherchent à répondre aux fragilités et difficultés repérées chez les élèves et dans l'école.

Ils tiennent compte de la spécificité de l'école et visent l'amélioration des parcours scolaires des élèves.

Les objectifs s'inscrivent dans les 3 axes prioritaires suivants :

- assurer la mise en œuvre des programmes et la maîtrise du socle de compétences, de connaissances et de culture
- prendre en compte les besoins particuliers des élèves : difficultés et réussites
- garantir la cohérence des enseignements et la continuité des parcours d'apprentissage de la maternelle au collège.

Les objectifs seront formulés en termes de visées, d'intentions pédagogiques pour l'équipe enseignante

- Rendre les élèves capables de ... ,
- Inciter à ... ,
- Favoriser ... ,
- Mettre en place les conditions pour ... ,
- Permettre ...
- Mieux prendre en compte,
- Consolider ...

En cela, ils constituent les premiers éléments fondamentaux du pilotage du projet d'école par l'équipe enseignante. Ils définissent le contrat entre l'école, les partenaires et l'Institution.

Des exemples de formulation :

- *Favoriser l'ouverture culturelle de tous les élèves afin de développer le plaisir de lire et d'écrire.*
- *Inciter les élèves à s'approprier les outils langagiers et des procédures orthographiques afin d'améliorer leurs résultats en expression écrite*
- *Mettre en place les conditions permettant de développer des attitudes solidaires, citoyennes et éco-citoyennes.*
- *Favoriser la prise de risque et l'accès à l'autonomie*

Objectif d'enseignement

L'objectif retenu pour le projet d'école est décliné en objectifs d'enseignement.

L'équipe enseignante détermine, pour chaque cycle, les priorités d'enseignement qu'elle s'assigne, au regard des programmes et du SCCC.

On veillera à maintenir la cohérence avec l'objectif retenu.

Des exemples de formulation :

Pour l'objectif retenu : *Mettre en place les conditions permettant de développer des attitudes solidaires, citoyennes et éco-citoyennes.*

Une déclinaison possible en objectifs d'enseignement serait :

- *Développer chez les élèves des attitudes responsables ;*
- *Collecter des idées et des initiatives émanant de l'ensemble des élèves afin d'améliorer la vie à l'école ;*
- *Encourager les élèves à proposer des projets et à participer à leur mise en œuvre ;*
- *Sensibiliser les élèves au cycle de la vie ;*
- *Faire comprendre le concept de développement durable ;*
- *Sensibiliser aux bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et à la vie en commun sur une planète aux ressources naturelles limitées.*

Plan d'actions

Les objectifs d'enseignement, stratégies d'accompagnement, compétences élèves s'actualisent dans un ensemble cohérent d'actions pédagogiques détaillé comme ci-dessous :

- Intitulé des actions (numéroter l'action et résumer en quelques mots l'intention principale).
- Classes ou cycles concernés.
- Mise en oeuvre de l'action :
 - les modalités de fonctionnement ;
 - les moyens nécessaires : modalités du travail en équipe, outils communs (programmations, progressions, emploi du temps...), projets supports (acmisa, pej, printemps de l'écriture, ...);
 - les dispositifs de formation souhaités, le cas échéant.
- Identification de l'axe ou des axes au(x)quel(s) se réfère chaque action du plan d'actions.

Les plans d'actions constituent un programme de travail dans la durée et ne peuvent viser des apprentissages ponctuels.

Des exemples de formulation :

Pour l'objectif retenu : Mettre en place les conditions permettant de développer des attitudes solidaires, citoyennes et éco-citoyennes.

Action n°2 du plan d'actions : « Création d'un conseil de délégués de classe en lien avec le conseil municipal des enfants » projet initié par la commune afin de créer une synergie entre l'école, le collège et la municipalité.

Ce conseil se réunira une fois par trimestre et statuera sur les besoins et les projets proposés par les élèves de cycle 3.

Mise en place d'un conseil de délégués de classe et présentation de ses objectifs et de ses missions.

Intervention du Maire dans les classes afin de présenter son rôle et ses fonctions ainsi que le projet de créer un conseil municipal des enfants.

Réseau d'écoles

Le projet d'école est établi pour une école maternelle, une école élémentaire ou une école primaire. Pour assurer une meilleure continuité des apprentissages, des écoles peuvent s'associer pour la mise en oeuvre d'un projet de réseau d'écoles, en particulier lorsque les contextes scolaires partagent des critères communs.

Ce projet de réseau d'écoles peut ou non correspondre aux réseaux existants (REP, REP+, RPI, ...). Deux écoles proches, sans être en REP ou RPI peuvent concevoir et mettre en oeuvre un projet d'école commun.

Stratégies d'accompagnement

L'objectif retenu pour le projet d'école est décliné en stratégies d'accompagnement.

L'équipe enseignante détermine, pour chaque cycle, les pratiques communes ou progressives qu'elle s'assigne pour garantir la cohérence des parcours scolaires des élèves. Les stratégies peuvent relever de :

- organisations pédagogiques spécifiques (APC, décloisonnement, ...),
- partenariat,
- programmations et progressions de cycle,
- outils communs (outil d'évaluation interne à l'école, livret de progrès, ...),
- modalité de travail en équipe de cycle, ...
- harmonisation de démarches d'enseignement,
- formations des équipes de cycle, d'école ou de réseau,
- etc ...

On veillera à maintenir la cohérence avec l'objectif retenu.

Des exemples de formulation :

Pour l'objectif retenu : Mettre en place les conditions permettant de développer des attitudes solidaires, citoyennes et éco citoyennes.

Une déclinaison possible en stratégies d'accompagnement serait :

- *Créer un lien entre le conseil des délégués d'élèves et le conseil municipal des enfants.*
- *Favoriser le lien social entre les générations en suscitant des échanges en langue allemande avec des personnes âgées (classes bilingues cycle 3).*
- *Faire participer toute l'école à une action de solidarité et en comprendre les effets.*
- *Organiser des débats à l'école autour des enjeux liés aux changements climatiques, à l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles, ... (cycles 2 et 3).*
- *Solliciter une formation pour les enseignants du cycle 3 dans le domaine du développement durable.*